



FICHE DE PROJET (PADAP)

« PROJET D'AGRICULTURE DURABLE PAR UNE APPROCHE PAYSAGE(PADAP)»
IDA : 65 millions USD – AFD : 25 millions euros – FEM (GEF) : 13,7 millions USD

1. OBJECTIFS DU PADAP :

L'objectif global du programme PADAP est *d'augmenter la productivité agricole en lien étroit avec une gestion durable des ressources naturelles dans les paysages sélectionnés.*

Le Programme se veut être une série de projets de 5 ans duplicables et dont l'outil de base de travail est le Plan d'Aménagement et de Gestion du Paysage (PAGDP)

Ainsi pour les 5 années à venir, les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- (i) accroître l'accès aux services d'irrigation et aux techniques et pratiques agricoles durables, et*
- (ii) renforcer la gestion intégrée des ressources naturelles par les acteurs locaux dans les paysages ciblés.*

A noter que le PADAP propose de porter un objectif secondaire en cas d'état d'urgence déclaré dans une des régions ou à l'échelle nationale : (iii) « fournir une réponse immédiate et efficace à une crise majeure».

2. BENEFICIAIRES/ CIBLES DU PADAP

Les **organisations communautaires locales** : les Communautés de Base (COBA), les Associations des Usagers de l'Eau (AUE), les Organisations Paysannes (OP), les groupes d'éleveurs. Les COBA et les AUE bénéficieront de renforcement de capacités, les OP bénéficieront d'un accès de bonnes pratiques en termes d'outils de gestion et de technologie.

Les **collectivités territoriales** : à travers l'élaboration des plans d'aménagement et le renforcement de capacités en termes de gestion des ressources en eau, la gestion des ressources forestières et l'appui des guichets fonciers existants à travers l'actualisation des Plans Locaux d'Occupation Foncière.

Les **institutions au niveau national**, en particulier les trois ministères en charge (MPAE, MEEF et MEAH) ainsi que leurs services et départements bénéficieront d'un appui à la planification stratégique et à l'amélioration de la gouvernance, d'une assistance technique pour la mise en œuvre des politiques et de leur programme, ainsi qu'à la mise en place d'une stratégie de Système d'Informations Spatiales (SIS). Le projet vise à développer un modèle de gestion du paysage local et national qui peut être reproduit dans d'autres régions.

Les **organismes sous tutelle** : le Fonds de Développement Agricole (FDA/FDAR), les Centres de Services Agricoles (CSA), l'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA), le Centre de Recherches Agronomiques (FOFIFA).

OBJECTIFS GLOBAUX CHIFFRES :

Le nombre de bénéficiaires est estimé à 38 000 personnes (dont 40% de femmes), à Marovoay, Andapa, Bealanana, Analanjirofo et Izafo

14.000 ha de périmètres irrigués réhabilités

7.000 ha de forêts sous restauration (passive ou active)

3. NOTRE DEFINITION DU PAYSAGE ET PAYSAGES D'INTERVENTION

Dans le cadre du projet, **un paysage est physiquement défini comme l'ensemble des bassins hydrographiques impactant un périmètre irrigué donné**. Les limites physiques du paysage sont : en aval, la limite du périmètre, et en amont, les lignes de crête des bassins versants impactant ce périmètre. D'un point de vue administratif, un paysage se situe au sein d'une région, et il contient plusieurs communes.

Cette définition du paysage vient du fait que la plupart des externalités affectant l'agriculture sont liées à l'hydrographie locale, les systèmes d'irrigation étant fortement menacés par la sédimentation des rivières drainantes. Les populations concernées sont les habitants en amont mais aussi les populations travaillant sur le périmètre irrigué qui utilisent souvent les coteaux pour pratiquer l'agriculture pluviale, les forêts pour le charbon de bois et le bois d'œuvre, défrichent pour obtenir de nouvelles terres et participent ainsi au processus d'érosion.

Un paysage est composé de **plusieurs zones qu'on peut caractériser selon l'utilisation des terres**, comme le montre la figure ci-dessous, de l'aval à l'amont :

-La zone n°1 correspond aux bas-fonds irrigués avec ses rivières et ses principaux canaux et où la riziculture, l'horticulture et l'élevage sont les activités les plus répandues.

-La zone n°2 représente les pentes où des terrasses pourraient être mises en place, avec des activités comme le pâturage du bétail, l'agriculture et la plantation de divers arbres fruitiers. Cette zone est souvent sujette aux griffes d'érosion dits *lavaka*.

-La zone n° 3 est le versant le plus élevé où le reboisement et l'agroforesterie sont possibles.

-La zone n° 4 représente l'aire protégée la plus en amont.

Les acteurs clés usagers du paysage s'identifient donc ainsi : les bas-fonds et coteaux sont utilisés par des **paysans** qui peuvent être regroupés en **OP**, ou en **AUE** dans les périmètres irrigués. Les zones boisées et protégées en amont sont utilisées pour des activités de prédation - chasse et cueillette, avec sur les pourtours des aires protégées une **organisation communautaire - COBA**, qui se voit déléguée une partie de la gestion de l'aire protégée dans le cadre de la loi GELOSE.

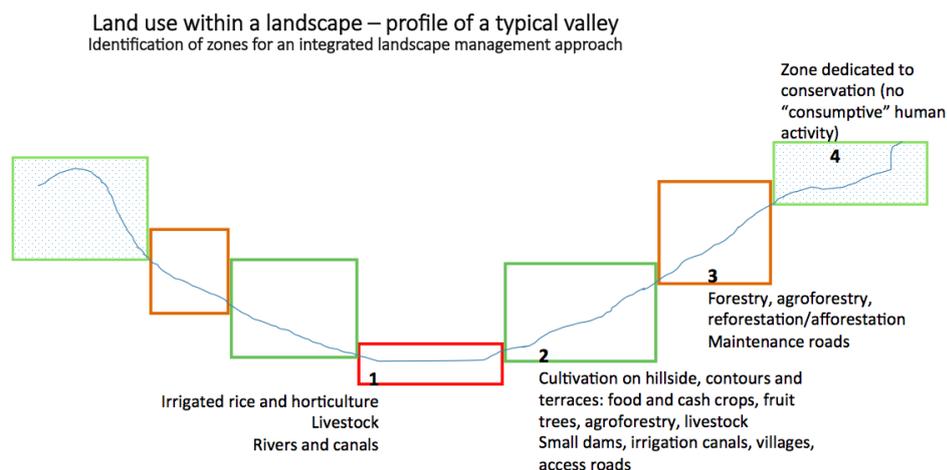


Figure : types d'utilisation des terres dans un paysage

Les critères de sélection des 5 paysages du projet ont été les suivants : (1) présence de grandes zones irriguées importantes pour la production vivrière et donc pour les revenus agricoles et la sécurité alimentaire régionale et nationale; (2) présence de bassins versants dont l’approvisionnement en eau des zones irriguées est fortement menacé (ensablement) ; et (3) potentiel de développement économique lié à l’agriculture et à l’amélioration de la gestion et de la conservation des bassins versants d’une manière intégrée et durable. D’où les sites d’intervention :

Agro-écorégion de la zone côtière orientale		Agro-écorégion des plaines de basse altitude du Nord-Ouest	
Région SAVA	1. Paysage d’Andapa	Région Sofia	4. Paysage de Bealanana
Région Analanjirofo	2. Paysage d’Iazafo 3. Paysage de Soanierana-Ivongo	Région Boeny	5. Paysage de Marovoay

4. COMPOSANTES DU PADAP :

Composante 1 : Information et planification

Sous-composante 1.1 : Collecte de données et outils d’aide à la décision

Cette sous-composante met en place un système d’informations spatiales (SIS) qui améliorera la prise de décision en vue de la gestion du paysage.

Sous-composante 1.2 : Préparation des Plans d’Aménagement et de Gestion Durable des Paysages (PADP)

Cette sous-composante concerne le développement d’une note d’orientation sur l’élaboration de PADP suivie de l’élaboration des PADP proprement dis.

Sous-composante 1.3 : Politique de gestion du paysage

Cette sous-composante vise à capitaliser les acquis dans la sous-composante 1.2 et contribuera à l’élaboration de notes d’orientation sur les meilleures pratiques de gestion du paysage.

Composante 2 : Investissements et renforcement des capacités dans les paysages sélectionnés

Cette composante appuiera la mise en œuvre sur le terrain de l’approche paysage. Elle facilitera et financera la préparation, la mise en œuvre, le suivi et la mise à l’échelle des investissements pour améliorer la performance agricole et la bonne gestion des ressources naturelles dans un contexte de paysage d’une part, et renforcera les capacités des structures locales adopter de manière efficace et durable les pratiques améliorées, d’un part.

Sous-composante 2.1 : Renforcement des capacités

Il concerne les CTD, les STD, les communautés locales qui gèrent les ressources naturelles, les chercheurs d’organismes techniques spécialisés, des universités,...

Sous-composante 2.2 : Investissements productifs

Les activités de cette sous-composante visent à éliminer les contraintes qui entraînent une faible productivité et une faible résilience des systèmes. Elles portent sur :

- La réhabilitation des périmètres irrigués
- La stabilisation des collines par terrassement
- La stabilisation des *lavaka*
- L’entretien des pistes de desserte
- La restauration des paysages forestiers à l’aide d’espèces endémiques ou d’espèces à croissance rapide

- L'appui au secteur privé/ organisations paysannes pour promouvoir l'intensification agricole, le développement des cultures de rente, l'agroforesterie, les pratiques d'élevage durable.

Sous-composante 2.3 : Gestion des écosystèmes critiques et des aires protégées

Cette sous-composante aidera les structures déconcentrées, les autorités décentralisées et les agences de gestion des aires protégées à **gérer les zones protégées dans les paysages sélectionnés**. Ces zones correspondront à des zones d'altitude, présentant généralement un couvert forestier naturel, parfois dégradé, et dont la végétation naturelle fournit des services écologiques clés. Les activités financées seront les suivantes :

- **Gestion et entretien quotidien de l'aire protégée** : construction et entretien des infrastructures de conservation (pare-feu, station de garde, borne de délimitation,...), fourniture et équipements, financement de patrouille et surveillance notamment aérienne, etc.

- **Restauration (active et passive) de sites de conservatio**

n pour une surface totale visée d'environ 3900 ha : mise en place de pépinière d'essences endémiques, détermination des zones à restaurer avec les COBA, campagne de plantation, mise en défens des zones de restauration passive, etc. Cette restauration s'inscrira entre autres dans le **programme REDD+ de Madagascar**. En effet, au moins trois paysages (Andapa, Soanierana Ivongo et Iazafo) du projet sont inclus dans les limites de juridiction de la zone du programme ER (REDD+).

- **Mise en œuvre du programme pilote de Paiement pour Services Environnementaux (PSE)** à partir de l'année 3, une fois le cadre défini (composante I.3).

Composante 3 : Gestion, coordination et S&E du projet

Le projet PADAP sera géré par une Agence d'Exécution de Projet au niveau national et régional, responsable de la gestion fiduciaire, du suivi-évaluation (S&E), de la production et la gestion des connaissances, de la communication et du suivi des mesures d'atténuation des impacts.

Composante 4 : Intervention d'urgence imprévue

Cette composante ne sera mise en œuvre qu'en cas de crise majeure avérée à la condition d'une déclaration d'état d'urgence par l'Etat malgache, avec une requête formelle du Gouvernement. Dans ce cas, des fonds provenant d'autres composantes du projet pourront être réaffectés pour faciliter le financement rapide d'une liste de biens et services cohérents avec les composantes I et II et nécessaires à la réalisation des objectifs du projet. Les activités éligibles comprennent la réhabilitation des infrastructures impactées par la catastrophe, l'achat de matériaux de construction et d'intrants agricoles ou la lutte contre les ravageurs (par exemple la lutte antiacridienne, fléau récurrent à Madagascar).

5. INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE :

Le projet est instruit par trois ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Eau. Le Ministère en charge de l'Agriculture est le Chef de file.

Le financement du projet se fera conjointement par la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement sur un mode PARI PASSU c'est à dire que pour tout montant décaissé, 70% est payé par la BM et 30% par l'AFD.

Le FEM est utilisé pour financer la sous-composante 2.3. Gestion des écosystèmes critiques et des aires protégées.

6. REPARTITION DES COUTS PAR COMPOSANTES :

Composantes du projet	Coût du projet (En millions d'USD) ⁱ	Financement du projet (millions USD)				Contributions de l'Emprunteur ^{iv}	% du financement
		IDA	AFD ⁱⁱ	FEM ⁱⁱⁱ	Contribution des bénéficiaires		
1 Information et planification	4,9	3,2	1,2	0,5	0,0	0,0	4,6%
1.1 Collecte de données et outils d'aide à la décision	2,5	1,6	0,6	0,3			2,4%
1.2 Préparation de quelques Plans de gestion durable du paysage sélectionné (PGDP)	1,6	1,1	0,4	0,2			1,5%
1.3 Politiques de gestion du paysage	0,7	0,5	0,2	0,1			0,7%
2. Investissements et renforcement de capacités dans les paysages sélectionnés	93,9	55,8	23,1	13,2	1,5	0,2	87,6%
2.1. Renforcement de capacités	10,7	7,0	2,6	1,2			10,0%
2.2 Investissements productifs	75,3	48,8	20,5	4,7	1,0	0,2	70,3%
2.2.1 Infrastructures	46,7	30,2	13,7	1,5	1,0	0,2	43,5%
2.2.1.1 Gestion des ressources en eau et irrigation	26,7	18,6	8,0	0,1	0,5		24,9%
2.2.1.2 Stabilisation des flancs de collines et restauration des paysages forestiers	14,5	8,7	3,2	1,5	0,5	0,1	13,5%
2.2.1.3 Entretien des routes de desserte	5,5	2,9	2,5			0,1	5,1%
2.2.2 Appui aux partenariats avec le secteur privé	7,4	4,8	1,8	0,8			6,9%
2.2.3 Appui aux producteurs locaux	21,3	13,8	5,1	2,3			19,9%
2.3 Gestion des écosystèmes critiques et des aires protégées	7,9			7,4	0,5		7,3%
3. Gestion, coordination et M & E de projet	8,4	6,0	2,4				7,8%
4. Intervention d'urgence imprévue (budget 0)	0,0	0,0					0,0%
Coût total du projet	107,0	65,0	26,6	13,7	1,5	0,2	100,0%

7. INDICATEURS DE RESULTATS AU NIVEAU DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET

Objectif de programme: L'objectif global du projet est d'augmenter la productivité agricole en lien étroit avec une gestion durable des ressources naturelles dans les paysages sélectionnés.											
Objectifs de développement/objectifs spécifiques du Projet (PDO): (i) accroître l'accès aux services d'irrigation et aux techniques et pratiques agricoles durables, et (ii) renforcer la gestion intégrée des ressources naturelles par les acteurs locaux dans les paysages ciblés. (iii) « fournir une réponse immédiate et efficace à une crise majeure».											
Indicateurs d'objectifs	Core	Unité	Base line	Objectifs					Fréquence	Source de vérification	Responsable
				an1	an2	an3	an4	an5			
PDO Indicator 1: Zone bénéficiant de services d'irrigation ou de drainage nouveaux/améliorés	<input checked="" type="checkbox"/>	Ha	0	0	5,000	8,000	12,000	14,000	Annuel	Field survey	Suivi Evaluation
PDO Indicator 2: Agriculteurs adoptant une technologie agricole améliorée (dont femmes)	<input checked="" type="checkbox"/>	Nb	0	0	5,000 (2,000)	7,500 (3,000)	10,000 (4,000)	12,500 (5,000)	Annuel	Field survey	Suivi Evaluation
PDO Indicator 3: Surface de terres couvertes par des pratiques de gestion durable du paysage	<input checked="" type="checkbox"/>	Ha	0	0	50,000	250,000	400,000	550,000	Annuel	Systeme d'Informations Spatiales	Suivi Evaluation
PDO Indicator 4: Bénéficiaires directs du projet (dont femmes en %)	<input checked="" type="checkbox"/>	Nb (%)	0	0	10,200 (40)	26,000 (40)	36,000 (40)	38,200 (40)	Annuel	Project and activity records	Suivi Evaluation
Intermediate results											
Component 1: Information, planning and strategy design for a landscape approach											
IR Indicator 1.1: Landscape management plans approved by the National Steering Committee and Regional Monitoring Committees	<input type="checkbox"/>	Number	0	0	5	5	5	5	Annual	Review of approval documentation and landscape management plans	Suivi Evaluation
IR Indicator 1.2: Spatial Information System established and operational	<input type="checkbox"/>	Yes/No	No	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Annual	Review of Spatial Information System standard and customized reports	Suivi Evaluation
IR Indicator 1.3: Policy Briefs prepared, validated and disseminated to stakeholders	<input type="checkbox"/>	Number	0	1	2	4	4	5	Annual	Review of Policy Briefs Review of workshop proceedings and reports of dissemination	Suivi Evaluation
IR Indicator 1.4: Share of target beneficiaries with score 'Satisfied' or above	<input type="checkbox"/>	%	N/A	20	40	65	65	65	Annual	Perception survey	Suivi Evaluation

on application of integrated landscape approach in targeted landscapes (disaggregated by sex)											
Female			20	40	65	65	65				
Male			20	40	65	65	65				
Component 2: Increase investments and capacity for application of the landscape approach in the selected landscapes											
IR Indicator 2.1 : COBA operational	<input type="checkbox"/>	Number	0	0	10	30	70	100	Biennial	Institutional survey	Suivi Evaluation
IR Indicator 2.2 : Irrigation systems managed by Water User Associations	<input type="checkbox"/>	Number	0	0	12	18	25	25	Biennial	Institutional survey	Suivi Evaluation
IR Indicator 2.3 : CSAs, STDs and CTDs operational (disaggregated by institution)	<input type="checkbox"/>	Number	0	0	7	14	21	28	Biennial	Institutional survey	Suivi Evaluation
CSA			0	0	1	2	3	4			
STD			0	0	1	2	3	4			
CTD			0	0	5	10	15	20			
IR Indicator 2.4: Producer associations which have adopted good practices according to defined criteria	<input type="checkbox"/>	Number	0	0	5	10	15	20	Annual	Review of producer associations' charter	Suivi Evaluation
IR Indicator 2.5: Pilot Payment for Environmental Services mechanisms established	<input type="checkbox"/>	Number	0	0	0	2	4	4	Annual	Review of PES contracts between local communities and government authorities	Suivi Evaluation
IR Indicator 2.6: Area under conservation with a management plan	<input type="checkbox"/>	Ha	0	0	50,000	150,000	300,000	400,000	Annual	Review of management plans	Suivi Evaluation
IR Indicator 2.7: Area in protected areas in the targeted landscapes with Management Effectiveness Tracking Tool (METT) score over 70	<input type="checkbox"/>	Ha	0	0	30,000	75,000	110,000	150,000	Annual	Field survey	Suivi Evaluation
IR Indicator 2.8: Farmers reached with agricultural assets and services (disaggregated by sex)	<input checked="" type="checkbox"/>	Number	0	0	10,000 (4,000)	15,000 (6,000)	20,600 (8,000)	20,600 (8,000)	Annual	Field survey	Suivi Evaluation

Les engagements de toutes les parties prenantes seront définis dans le Plan d'Aménagement Durable de Paysage concertés au niveau local et dans les différents contrats : contrat-plan pour les Associations des Usagers de l'Eau ; contrat et transfert de gérance avec les Comités de Base pour les aires protégées et zones de conservations ; gestion concertée des ressources en eau par l'agence de Bassin et les Comités des Bassins.

